



Comité d entreprise chèque cadeau

Par **ines71**, le **07/01/2014 à 13:13**

BonjourrrrrnMon CE m a envoyé des chèques cadeau pour un montant de 150 eurosrnLa secrétaire les a envoyés en courrier simple rnAu bout de 6jours ne les voyant pas arrive je lui demande celle ci ne me réponds pasrnLe lendemain je reçois la fameuse lettre endommagée rnLes chèques ont été volés par un Salarié de la post# Service de courrierrnOn m a remis la lettre vidernJe suis allée porté plainte contre celle ci # Service de courrier # même si je sais que c est peine perduernJ ai envoye copie de la plainte au CERnLa secrétaire me dit que c est pas de sa faute rnJ ai subit un préjudice je réclame que les chèques que e devais avoir me soient a nouveau envoyésrnComment faire rnOnt ils le droit de refuser rnQuel type de courrier envoie rnSurtout qu on envoi pas 150 euros en courrier simple ils sont responsables c'est pas a moi de payer les pots cassés

Par **aliren27**, le **07/01/2014 à 13:36**

Bonjour,rnaucune obligation pour le CE de vous les faire parvenir par recommandé.rnde plus, les chèques ayant été volés, aucune obligation non plus que le CE vous en redonne d'autres.rnpourquoi ne vous ont ils pas été remis en main propre ?rnrrrrnCordialement